

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Étaient Présents: J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, P.H. GASDON, F. MARTIN, C. LEROY, N. LEMAZURIER, T. BELAIR, M.T. RICHARD.

Étaient Absents Excusés : B. DE RAGUENEL, pouvoir à E. BLANCHET
B. BETTON

Était absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 12
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 13

Secrétaire de séance : D. SILANDE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soient ajoutées une question complémentaire et une motion :

- Approbation de la mise en vente de cinq logements sociaux locatifs
- Motion du Conseil Municipal pour l'implantation d'un atelier relais de Vitré Communauté à Chatillon en Vendelais

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le compte-rendu du 10 octobre est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - FINANCES

2.1 - Approbation de la décision modificative n°3 au BP 2019 :

Béatrice BURESI explique que cette décision modificative a pour objet :

- en fonctionnement, au chapitre 011 (dépenses à caractère général), le montant des dépenses de petits équipements, de combustibles et autres frais divers dépassent les sommes prévues au budget, il convient de régulariser et de prévoir en plus afin de payer les factures d'ici la fin de l'année :
 - o dépense : c/60632 (petits équipements) : + 15 000 €
 - o dépense : c/60621 (combustibles) : + 5 000 €
 - o dépense : c/6188 (autres frais divers) : + 5 000 €
 - o dépense : c/022 (dépenses imprévues) : - 25 000 €

- en fonctionnement, au chapitre 014 (atténuation de produits), le montant de la dépense relative au dégrèvement de la taxe foncière et propriétés bâties pour les jeunes agriculteurs passe à 3011 euros au lieu de 1345 euros prévus et réalisés l'an passé :
 - o dépense : c/7391171 : + 2 000 €
 - o dépense : c/022 (dépenses imprévues) : - 2 000 €

Le montant total de la section fonctionnement est inchangé et équilibré en dépenses et en recettes à 1 444 690 €.

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 002 850 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative n°3 au BP principal de la commune.

3 - PERSONNEL

3-1 Renouvellement de la convention de mise à disposition de deux agents techniques au SMICTOM

Béatrice BURESI rappelle que la Commune de Chatillon-en-velandais met deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 2ème classe) à disposition du SMICTOM à raison de 10 heures hebdomadaires par agent.

Le travail de ces deux agents est organisé par le SMICTOM dans les conditions suivantes :

- Gardiennage de la déchetterie :
Accueil du public (18 heures) :

Lundi	de 14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi	de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 00
- Gestion des enlèvements, travail administratif, entretien de la déchetterie : (2 heures)

Cette mise à disposition s'achève le 31 décembre 2019. Le SMICTOM ainsi que les deux agents sont favorables à la reconduction de cette mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le renouvellement de cette convention de mise à disposition du SMICTOM de deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 2ème classe) à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que l'ensemble des documents y afférent.**

3-2 Approbation de la prise en charge des frais de déplacements d'agents pour 2019

Béatrice BURESI explique que plusieurs agents utilisent leur véhicule personnel pour faire des trajets professionnels entre leurs différents lieux de travail :

- Mme FRIDI, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe pour du ménage et réalise des déplacements au cours d'astreintes soit une estimation de 915 km en 2019
- Mme MARTIN, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe et réalise des déplacements au cours d'astreintes soit une estimation de 660 km en 2019
- Mme VAILLANT, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe du lac et/ou le mille club pour du ménage soit une estimation de 180 km en 2019
- Mme SABARY LESAGE, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et les WC étang et/ou l'atelier pour du ménage ou du ligne à laver soit une estimation de 192 km en 2019
- Mme SEAUX, adjoint technique territorial, a réalisé des déplacements au cours d'astreintes soit une estimation de 160 km en 2019
- M. MILTEAU BOISNARD, adjoint technique territorial, a réalisé des déplacements au cours d'astreintes soit une estimation de 64 km en 2019

Le montant de l'indemnité kilométrique varie de 0,29 euros par km (pour un véhicule de 5 CV ou moins), de 0,37 euros par km (pour un véhicule de 6 et 7 CV), de 0,41 euros par km (pour un véhicule de 8 CV ou plus).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- o d'approuver la prise en charge des frais de déplacements de ces 6 agents pour 2019
- o d'émettre un avis favorable au versement de l'indemnité correspondante à chacun de ces agents

4 - CENTRE BOURG

Approbation du lancement d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un réseau de chaleur

Jean Yves TALIGOT expose :

La commune et le CCAS notamment avec la Maison des Personnes Agées disposent de nombreux bâtiments en centre bourg. Les chaudières de ces bâtiments fonctionnent avec des énergies fossiles chères (cout moyen de 103 euros TTC par MWh) et sont en grande partie à remplacer dans un avenir proche.

Une pré étude d'opportunité a été financée par Vitré Communauté et a conclu au fait que le projet était théoriquement viable sur le plan technique avec un réseau de chaleur bois. Ce projet a aussi du sens d'un point de vue environnemental puisqu'il permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre (86 tonnes de CO2 évitées par an).

Une étude de faisabilité est nécessaire pour mesurer précisément le cout des travaux, la rentabilité de ce projet, pour déterminer comment ce réseau de chaleur pourrait être mis en place, pour examiner précisément les enjeux d'un tel projet en terme sanitaire et environnemental notamment pour les habitants du centre bourg.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un réseau de chaleur
- d'approuver le lancement d'une consultation

5 - EAU POTABLE

Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Etienne BLANCHET présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

6 - HABITAT SOCIAL

Approbation de la mise en vente de cinq logements sociaux locatifs

Jean Yves TALIGOT explique qu'Espacil Habitat souhaite réaliser la mise en vente de cinq logements locatifs correspondants aux adresses suivantes : 1, 2, 3, 4, 7 Résidence du Gasset.

Il s'agit d'engager la cession de ces biens à ses occupants sans mise en demeure de le quitter (sous condition qu'ils occupent celui-ci depuis au moins 2 ans ou lorsqu'un logement devient vacant aux demandeurs du parc social durant une période de 2 mois) puis à tous autres acquéreurs selon leurs plafonds de ressources.

Le prix de vente des logements sera fixé par Espacil Habitat en tenant compte du prix marché décoté pour tenir compte des volontés de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Le Conseil Municipal est saisi pour donner son avis sur cette cession.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur cette cession de cinq logements sociaux locatifs.

7 - MOTION

Vœux du Conseil Municipal pour l'implantation d'un atelier relais de Vitré Communauté à Chatillon en Vendelais

Jean Yves TALIGOT présente la motion suivante :

Considérant que Vitré Communauté a l'intention de créer un atelier relais (semi industriel) ;

Considérant que la commission développement économique a sélectionné 4 communes potentielles dont Chatillon en Vendelais ;

Considérant que la commune est passée de 350 emplois industriels à environ 150 en 30 ans ;

Considérant que la commune dispose de deux parcs d'activités (La Chapellerie, La Pimotière) avec du terrain disponible ;

Considérant la nécessité de vitaliser davantage le nord du territoire de Vitré Communauté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, une abstention, demande à VITRE COMMUNAUTE de choisir la commune de Chatillon en Vendelais comme emplacement de l'atelier relais.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↵ Marché :

- Signature d'un devis pour le remplacement du thermostat sans fil de la médiathèque : prestataire retenu GALLE pour un montant de 481.88 € HT
- Signature d'un devis pour de la fourniture et pose de deux verres isolants pour la salle du complexe (suite à des dégradations) : prestataire retenu POUTEAU pour un montant de 662.23 € HT
- Signature d'un devis pour des travaux d'élagage camping côté étang et rue de Bel Orient: prestataire retenu JOURDAN pour un montant de 1 600 € HT
- Signature d'un devis pour divers travaux d'entretien (busage, rapage + curage, arrachage de souche, empierrement, déplacement terre végétale) : prestataire retenu DAUGUET TUMOINE pour un montant de 3 033 € HT
- Signature d'un devis relatif à l'achat de deux fauteuils ergonomiques pour les ATSEM : prestataire retenu AZERGO pour un montant de 1 131.02 € HT

9 - QUESTIONS DIVERSES

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 19 Novembre 2019

Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT